



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBÉRATION N° 2024/75

**OBJET : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 2 ET 4 RUE DU DOCTEUR LORDEZ  
APPARTENANT A MADAME EL GHOUL FATIMA**

L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 5 Décembre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

### Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

### Étaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame DEMERVAL  
Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Madame BETRAMS  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA

### Était absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'acquisition auprès de Madame EL GHOUL Fatima, domiciliée 1 Cité du Petit Boussart 59162 OSTRICOURT, de l'immeuble dont elle est propriétaire à LIBERCOURT situé aux 2 et 4 rue du Docteur Lordez, cadastré section AC n° 318, 319, 322 et 323, pour une superficie de 270 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 90.000,00 €.

Le conseil municipal,

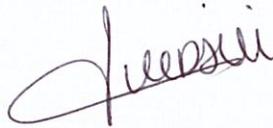
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 318-3,
- Considérant le souhait de Madame EL GHOUL Fatima de vendre à la commune l'immeuble dont elle est propriétaire à LIBERCOURT situé aux 2 et 4 rue du Docteur Lordez, cadastré section AC n° 318, 319, 322 et 323, pour une superficie de 270 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 90.000,00 €.

Après avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui s'est réunie le 5 Décembre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix, décide :

- 1) l'acquisition auprès de Madame EL GHOUL Fatima de l'immeuble dont elle est propriétaire à LIBERCOURT situé aux 2 et 4 rue du Docteur Lordez, cadastré section AC n° 318, 319, 322 et 323, pour une superficie de 270 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 90.000,00 €
- 2) de prendre en charge les frais liés à cette acquisition
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente acquisition, notamment l'acte notarié qui sera établi par l'étude DARTOIS et BELLANGER, notaires à CARVIN
- 4) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au BP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La secrétaire de séance  
Madame Valérie INVERSIN



**Date de publication : 18 DEC. 2024**

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ... **18 DEC. 2024**

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

